



## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE Madame Rahma MEZOUJDI ADJOINT TECHNIQUE**

Entre

L'EHPAD La Verrerie, situé au 38 Rue de la Loire à Firminy (42700), établissement public d'origine, représenté par sa Vice-Présidente Eveline Suzat-Giuliani,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Firminy, établissement public d'accueil, représenté par son Président Julien LUYA,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS N°3 autorisant Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer la convention de mise à disposition,

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Objet et durée de la mise à disposition :**

L'EHPAD La Verrerie met Madame Rahma MEZOUJDI, Adjoint Technique, à disposition partielle du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Firminy, pour exercer des missions de « chauffeur accompagnateur » pour une durée hebdomadaire de 50% d'un temps complet, **à compter du 17 septembre 2024, pour une durée d'un an.**

### **ARTICLE 2 : Conditions d'emploi :**

Le travail de Madame Rahma MEZOUJDI est organisé par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Firminy dans les conditions suivantes :

- Déroulement de l'activité : chauffeur accompagnateur des personnes âgées de + de 60 ans dans leurs déplacements quotidiens (navette mise à disposition par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Firminy)
- La mise à disposition se fait sur la base de 50% d'un temps complet,
- L'organisation des congés annuels pour la mise à disposition sera décidée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Firminy,
- La situation administrative de Madame Rahma MEZOUJDI est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Firminy.

### **ARTICLE 3 : Rémunération :**

L'EHPAD La Verrerie versera à Madame Rahma MEZOUJDI la rémunération correspondant à son grade et à son échelon sur la base de son temps de travail hebdomadaire sur les deux établissements.

L'EHPAD La Verrerie refacturera, annuellement, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Firminy la rémunération correspondant au grade et à l'échelon de Madame Rahma MEZOUDJI sur la base d'un 50%.

**ARTICLE 4 : Contrôle et évaluation de l'activité :**

Un rapport sur la manière de servir de Madame Rahma MEZOUDJI accompagné d'une proposition d'évaluation sera établi par le ou la Référent(e) chargé(e) de la gestion de la navette du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Firminy une fois par an et transmis à l'EHPAD La Verrerie qui établira l'évaluation annuelle.

En cas de faute disciplinaire, l'EHPAD La Verrerie est saisi par le Centre Communal d'Action sociale de la Ville de Firminy.

**ARTICLE 5 : Fin de la mise à disposition :**

La mise à disposition partielle de Madame Rahma MEZOUDJI peut prendre fin :

- avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressée ou de l'établissement d'origine ou d'accueil, avec un préavis de 3 mois.
- au terme prévu à l'article 1 de la présente convention.

Si à la fin de sa mise à disposition, Madame Rahma MEZOUDJI ne peut être affectée dans les fonctions qu'il exerçait avant sa mise à disposition, il sera affecté dans des fonctions d'un niveau hiérarchique comparable.

**ARTICLE 6 : Contentieux :**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon,

**ARTICLE 7 : Election de domicile :**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

- Pour l'EHPAD La Verrerie au 38 Rue de la Loire à Firminy (42700)
- Pour Le CCAS de la Ville de Firminy, Place du Breuil à Firminy (42700)

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de l'établissement

Fait à Firminy, le 16 septembre 2024

La Vice-Présidente du CCAS

  
Eveline SUZAT GIULIANI

Le Président du CCAS

  
Julien LUYA